



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 4025

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que l'on a annoncé la création d'un Institut européen de technologie dédié aux biotechnologies et aux télécommunications, dont le siège est dans le 13e arrondissement de Paris, sur un site appelé « Biopark ». Compte tenu de ce qu'à proximité du technopôle de Metz une grande opération de reconstruction du centre hospitalier régional est actuellement en cours, des responsables locaux ont évoqué la possibilité de créer une antenne de cet institut européen à Metz. Elle souhaiterait qu'elle lui indique quelle est la position de son ministère, d'une part, à l'égard de l'institut européen susvisé et, d'autre part, à l'égard d'un éventuel cofinancement public de l'antenne qui pourrait être créée à Metz.

Texte de la réponse

Cet institut implique des organismes de recherche, plusieurs universités parisiennes et grandes écoles et des partenaires privés. Il a pour mission de devenir un lieu d'excellence en recherche multidisciplinaire et un incubateur de « start-up » innovantes. En 2005, le ministre François Goulard a confié le soin au Conseil stratégique de l'innovation (CSI) d'étudier différents sites potentiels pour la localisation près de Paris du campus de l'Institut européen de technologie (IET). Le rapport du CSI a été remis au ministre François Goulard en juillet 2005. Le plateau de Saclay à l'ouest de Paris a réuni le plus grand nombre de critères favorables tels que l'environnement technologique, universitaire et social, les liaisons avec la capitale, le potentiel foncier. Le campus doit permettre, à terme, la construction d'environ 80 000 m² de laboratoires. L'installation sur 8 000 m² dans Paris Biopark est donc une solution d'attente. Ce projet est un projet de campus francilien, que l'on nommera l'Institut européen de technologie de Paris (IET-P) pour éviter la confusion avec le projet de la Commission européenne d'Institut européen de technologie (IET), sur le modèle du Massachusetts Institute of Technology (MIT), projet qui s'inscrit dans le 7e programme cadre de recherche et développement. En ce qui concerne une possible implantation du Biopark à Metz, dans le domaine des biotechnologies, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a été saisi d'aucun dossier relevant des organismes de recherche ou des universités. Ce dossier n'a pas été non plus évoqué dans le cadre du contrat de projet État-région où figure en revanche un biopôle sur le site de Nancy-Brabois, projet initié dans le contrat de plan précédent. Il serait tout à fait judicieux que, plutôt que de monter un projet autonome, les équipes universitaires et hospitalières de Metz soient des partenaires actifs de ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4025

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5500

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6736